

INFORMATIONS PRATIQUES

Des questions sur le Denier de l'Église ?

Tél. 04 50 52 37 18 - Courriel : denier@diocese-anncy.fr

Être informé sur la vie de l'Église diocésaine ?

www.diocese-anncy.fr

Contactez le diocèse par courrier ?

Évêché, 5 bis avenue de la Visitation - B.P. 41 - 74001 Annecy cedex



www.don-diocese-anncy.fr : pour faire un don en ligne,
tranquillement de chez soi, avec sa carte bancaire.

Léguer à l'Église c'est lui donner dans l'avenir les moyens matériels de poursuivre sa mission d'évangélisation, d'éducation, de charité, de prière. Chacun de nous s'interroge un jour sur la transmission de ses biens après son décès et sur l'opportunité ou non d'organiser cette transmission en faisant un legs par testament. Beaucoup de questions se posent, juridiques bien sûr mais aussi personnelles, car c'est une réflexion sur l'aboutissement de notre vie familiale, professionnelle, sociale et spirituelle. Demandez à recevoir, sans engagement, la brochure d'information.

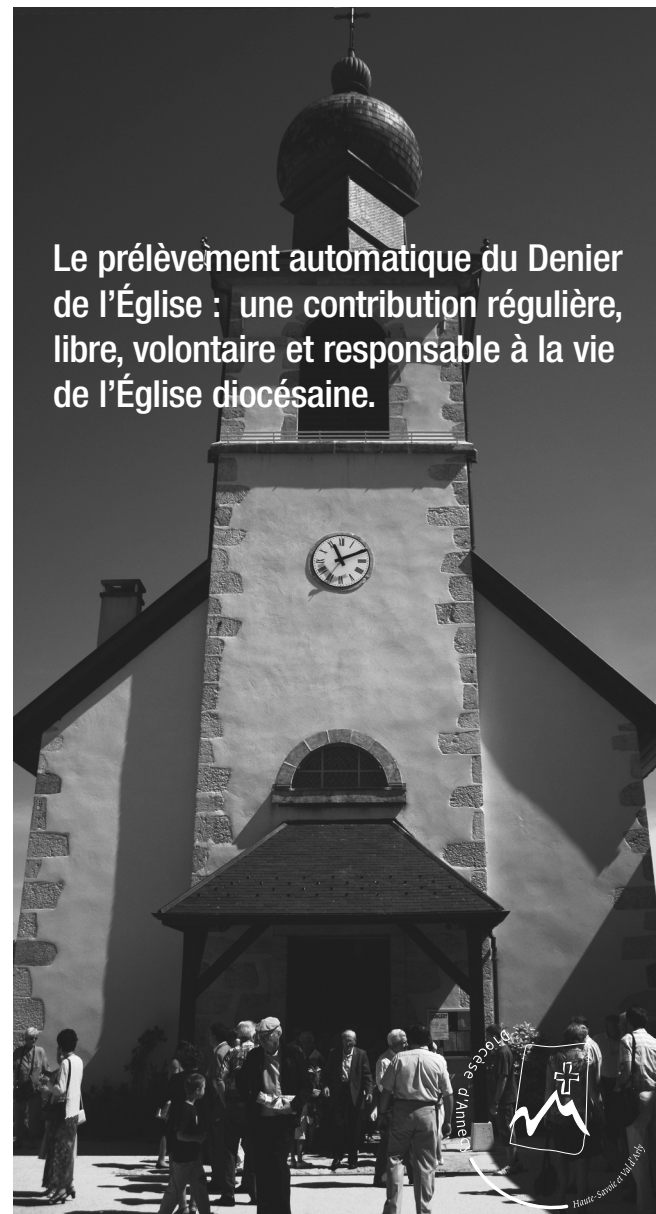
Service Legs 04 50 52 37 00

legs@diocese-anncy.fr



© Service diocésain de la communication 2010. © photo église de Cuvat - Imprimé par Anncy/Impression sur papier recyclé avec encres végétales - 04 50 69 12 39 - Imprim'Vert

OFFRE DE SOUTIEN REGULIER



Le prélèvement automatique du Denier de l'Église : une contribution régulière, libre, volontaire et responsable à la vie de l'Église diocésaine.